



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la séance ordinaire du **comité de coordination** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue au centre administratif, le **lundi 8 juin 2020**, à distance, sous la présidence de madame Deslilas Fournier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente de la rencontre, madame Deslilas Fournier, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Six membres sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs :

Monsieur Luc Chrétien	directeur des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Nathalie Cotton	directrice des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur Martin Roy	directeur, Service des ressources financières
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

Madame Josée Synnott, est absente et a avisée de son absence.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020
 - 4.2 Suivi du procès-verbal des séances ordinaires du 25 mai 2020
5. Direction générale et communications
Aucun point
6. Services des ressources financières
 - 6.1 Report de l'adoption du budget
7. Services éducatifs aux jeunes
Aucun point
8. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Aucun point
9. Service des ressources humaines
Aucun point
10. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
 - 10.1 Réfection des parements extérieurs à l'école de l'Escabelle
 - 10.2 Ajout de trois classes au Centre Micheline-Pelletier
 - 10.3 Remplacement des fenêtres et réfection des perrons au pavillon de la Découverte
 - 10.4 Réfection de la chaufferie à l'école de l'Anse
 - 10.5 Prix des aliments aux cafétérias d'école pour l'année 2020-2021
 - 10.6 Réfection des vestiaires pour hommes de l'école C.-E.-Pouliot
11. Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
 - 11.1 Délégué officiel et substitut auprès de la GRICS
12. Informations
 - 12.1 Reddition de comptes des administrateurs
 - 12.2 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
13. Période de questions
14. Correspondance et dépôt de documents
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par, monsieur David Smith, et résolu,

CCO-2006-066 **CCO-2006-066** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020.

IL EST PROPOSÉ par, monsieur Luc Chrétien, et résolu,

CCO-2006-067 **CCO-2006-067** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2020

AUCUN SUIVI

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS

Aucun point

6. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET

CONSIDÉRANT la sanction de la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT que le budget doit faire l'objet de présentations et consultations auprès de diverses instances;

CONSIDÉRANT la date tardive de réception des paramètres budgétaires du MEES ayant occasionnée un retard dans la production de son budget pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT l'article 281 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), qui stipule que le centre de services scolaire qui, le 1er juillet, n'a pas adopté son budget est autorisée à encourir, pour ce mois, un montant de dépenses égal au douzième du montant de dépenses de l'année scolaire précédente;

CONSIDÉRANT que l'article 281 s'applique également pour chaque mois de l'année scolaire où, le premier jour, le budget n'est pas encore adopté.

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Smith et résolu,

CCO-2006-068 **CCO-2006-068** de reporter l'adoption du budget 2020-2021 à une date ultérieure.

7. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

8. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

10. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

10.1 RÉFECTION DU PAREMENT EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 11 novembre 2019, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2019-2020 (Projet 0011D1920);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOM-MANDATION
Construction Béton 4 Saisons	Saint-Arsène	698 000,00 \$	805 525,50 \$	Oui	
Marin Construction Inc.	Sainte-Anne-des-Monts	589 000,00 \$	677 202,80 \$	Oui	Oui
DUOTECH Construction	Matane	747 000,00 \$	858 863,30 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon & Roy architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2006-069

CCO-2006-069

de retenir les services de Marin Construction Inc., pour la réfection du parement extérieur de l'école de l'Escabelle au montant de 589 000,00 \$, taxes non incluses, (677 202,80 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au

devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

10.2 AJOUT DE TROIS (3) CLASSES AU CENTRE MICHELINE-PELLETIER

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 22 octobre 2018, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Projet 4081M1819);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Construction Béton 4 Saisons	Saint-Arsène	764 400,00 \$	878 868,90 \$	Oui	
Marin Construction Inc.	Sainte-Anne-des-Monts	658 995,00 \$	757 679,50 \$	Oui	Oui
DUOTECH Construction	Matane	894 000,00 \$	1 027 876,50 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Bourbeau Proulx Savard Consortium d'architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Chrétien et résolu,

CCO-2006-070

CCO-2006-070 de retenir, sous réserve de l'acceptation du financement supplémentaire du MEES, les services de Marin Construction Inc., pour l'ajout de trois (3) classes au centre Micheline-Pelletier au montant de 658 995,00 \$, taxes non incluses (757 679,50 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

10.3 REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET RÉFECTION DES PERRONS AU PAVILLON DE LA DÉCOUVERTE

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 11 novembre 2019, confirmant le financement requis à la

réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2019-2020 (Projet 0421D1920);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Rénovation CM Inc	Grande-Vallée	169 900,00 \$	195 342,50 \$	Oui	
Construction Excel	Gaspé	146 300,00 \$	168 208,40 \$	Oui	Oui

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Vachon & Roy architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Chrétien et résolu,

CCO-2006-071

CCO-2006-071 de retenir les services de Construction Excel, pour le remplacement des fenêtres et réfection des perrons au pavillon de la Découverte au montant de 146 300,00 \$, taxes non incluses, (168 208,40 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

10.4 RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE DE L'ANSE

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 11 novembre 2019, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2019-2020 (Projet 0051M1920);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
L'avant-Garde Construction	Rimouski	575 000,00 \$	661 106,30 \$	Oui	Oui
Marin Construction Inc.	Sainte-Anne-des-Monts	577 915,00 \$	664 457,80 \$	Oui	
DUOTECH Construction	Matane	644 444,00 \$	740 949,50 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Kwatro consultants, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2006-072

CCO-2006-072 de retenir les services de L'Avant-Garde Construction Inc., pour la réfection de la chaufferie de l'école de l'Anse au montant de 575 000,00 \$, taxes non incluses, (661 106,30 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

10.5 PRIX POUR LES ALIMENTS AUX CAFÉTÉRIAS D'ÉCOLE POUR L'ANNÉE 2020-2021

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des directions d'école concernées;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Roy et résolu :

CCO-2006-073

CCO-2006-073 que les prix pour un repas complet servi aux élèves et au personnel soient respectivement majorés à 6,50 \$ pour les élèves et 8,75 \$ pour le personnel pour l'année 2020-2021;

que soit approuvée la liste de prix des aliments à la carte, conformément au document ci-joint SRM1920-008, version 1, en date du 4 juin 2020.

10.6 RÉFECTION DES VESTIAIRES POUR HOMMES DE L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

VU la lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en date du 11 novembre 2019, confirmant le financement requis à la réalisation des projets Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2019-2020 (Projet 0402M1920);

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 17 avril 2020;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMAN- DATION
Rénovation CM Inc.	Grande-Vallée	548 200,00 \$	630 293,00 \$	Oui	Oui
MFT et Fils Inc.	Chandler	684 700,00 \$	787 233,80 \$	Oui	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Bourbeau Proulx Savard Consortium d'architectes, experts professionnels dans le dossier;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Roy et résolu,

CCO-2006-074

CCO-2006-074

de retenir les services de Rénovation CM Inc., pour la réfection du vestiaire des hommes de l'école C.-E.-Pouliot au montant de 548 200,00 \$, taxes non incluses, (630 293,00 \$, avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux et de modifier au besoin les échéances au devis selon les exigences ministérielles durant la gestion de la crise pour la COVID-19.

11. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

11.1 DÉLÉGUÉ OFFICIEL ET SUBSTITUT AUPRÈS DE LA GRICS

CONSIDÉRANT la sanction de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires a pris fin suite à cette sanction;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS);

CONSIDÉRANT que les Règlements généraux de la GRICS ainsi que le contrat de participation stipulent que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

VU la résolution CC-1805-132 qui nommait monsieur Jean-Pierre Pigeon, à titre de délégué officiel de la Commission scolaire des Chic-Chocs à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un délégué substitut en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel;

VU la résolution CC-1805-133 qui nommait monsieur Jean-Marc Lemieux, à titre de délégué officiel substitut de la Commission scolaire des Chic-Chocs, à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors du Comité de coordination du 8 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par, monsieur Luc Chrétien et résolu,

CCO-2006-075 **CCO-2006-075** de nommer monsieur Claude Petitpas, à titre de délégué officiel du Centre de services scolaire des Chic-Chocs à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS et d'y exercer tous les pouvoirs inhérents.

IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton et résolu,

CCO-2006-076 **CCO-2006-076** qu'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, de nommer, monsieur André Hughes, à titre de délégué officiel substitut du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la GRICS.

12. INFORMATIONS

12.1 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, la directrice générale et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours des mois d'avril et mai 2020.

12.2 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au comité de coordination.

- Aucun dépôt de documents.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

14. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucune correspondance ni de dépôt de documents

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par, madame Nathalie Cotton, et résolu,

CCO-2006-077 **CCO-2006-077** que l'assemblée soit levée à 14h32.